

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
10	9	9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-29 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un correctif sur le budget primitif 2025.

Madame le Maire propose à l'assemblée la décision modificative n°2 telle que définie dans le tableau ci-après.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-1042 : Chapelle de la Palud	102,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	102,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041502-1010 : Eclairage public	0,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2130-1047 : Bassin de la Poudre	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-1012 : Sécurisation en eau potable	0,00 €	3 722,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 300,00 €	3 722,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 302,00 €	3 722,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Où cet exposé,
Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 2 modifiant les comptes du budget primitif 2025 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance,
Andrée BOCQUERAZ**

**Le Maire,
Nicole FAURE**

